

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ARRÊTÉ TES/184/2014 du 6 juin réglementant le Prix Catalogne d'Écoconception.

Ces dernières années, la Generalitat de Catalogne a organisé sept éditions du Prix Conception pour le Recyclage, une stratégie d'écoconception visant à améliorer le comportement environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie. Après analyse des résultats des concours successifs du Prix Conception pour le Recyclage et leur impact sur l'amélioration du comportement des produits tout au long de leur cycle de vie, il paraît judicieux d'élargir les critères d'attribution pour créer le Prix Catalogne de l'Écoconception. Celui-ci regroupe tous les aspects de l'écoconception.

Le Prix Catalogne d'Écoconception est une action de la Stratégie catalane d'écoconception - Ecodiscat 2012-2015, mise en œuvre par le Département du Territoire et du Développement durable de la Generalitat de Catalogne et coordonnée par la Direction générale de la Qualité environnementale, afin d'encourager l'intégration de l'écoconception dans les processus de production, d'inciter à la transversalité et au transfert de connaissances, et de soutenir l'achat de produits et de services durables en Catalogne. L'Agence des déchets de Catalogne encourage l'écoconception et l'envisage comme un outil permettant de limiter la production de déchets et de favoriser l'utilisation rationnelle des ressources. L'écoconception occupe une place significative du nouveau Programme générale de prévention et de gestion des déchets et des ressources de Catalogne 2013-2020 (PRECAT20) en cours d'élaboration.

La stratégie catalane en matière d'écoconception s'inscrit dans le cadre de la stratégie Catalogne 2020 (ECAT 2020) et de la stratégie de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente de la Catalogne (RIS3CAT). Ces stratégies encouragent la transformation économique du tissu industriel en un modèle compétitif et durable. Elles considèrent que la recherche et l'innovation constituent le moteur de cette transformation et l'économie verte, un domaine d'action prioritaire. L'écoconception est un outil nécessaire à l'atteinte des objectifs de ces stratégies. En plus de représenter des bénéfices environnementaux (éco-efficacité), elle est un facteur de différenciation et de compétitivité pour les entreprises et l'occasion d'améliorer leur positionnement sur le marché mondial.

Le Prix Catalogne d'Écoconception répond également aux objectifs d'internationalisation du Plan de gouvernement 2013-2016 de la Generalitat de Catalogne. Ce dernier souhaite favoriser le rayonnement de la Catalogne, l'internationalisation de l'économie catalane et le statut de Barcelone et de la Catalogne en tant que territoires susceptibles d'accueillir des investissements étrangers. Ces objectifs mettent en évidence la nécessité d'ouvrir le Prix Catalogne d'Écoconception à l'international en acceptant des candidatures d'autres pays, notamment celles de pays d'Europe et de la Méditerranée. La communication des lauréats sera internationale elle aussi. L'accent sera mis sur les pays euro-méditerranéens. En effet, l'Agence des déchets de Catalogne occupe actuellement la présidence du réseau européen ACR+ (Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources) et accueille le Centre d'activités régionales pour la Consommation et la Production Durables (SCP-RAC), qui agit dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (Mediterranean Action Plan), organisme membre du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUMA).

L'objectif primordial de ce prix est la réduction de l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie, grâce à une conception favorisant un meilleur comportement environnemental des produits, de l'extraction des matières premières nécessaires à leur fabrication à leur gestion en fin de vie, en passant par leur production et leur utilisation.

Le Département du Territoire et du Développement durable se charge de la planification et de la qualité environnementale, ainsi que des politiques menées face au changement climatique. Parmi

les compétences du secrétariat à l'Environnement et au Développement durable, figure la promotion de projets de recherche sur les technologies et les systèmes d'évaluation, de prévention, de minimisation et de contrôle des impacts des activités sur l'environnement.

Au vu de ce qui précède,

Il est établi :

Article 1

Objet et portée

Le Prix Catalogne d'Écoconception est créé. Il reconnaît les produits (y compris les services), les projets de produits en cours de développement et les stratégies de diffusion des produits, conçus en vue d'améliorer le comportement environnemental des produits et des services tout au long de leur cycle de vie.

Le prix est attribué aux catégories suivantes :

- a) Catégorie A : Produit. Produit commercialisé, conçu ou fabriqué en Catalogne selon des considérations environnementales pendant son développement visant à minimiser son impact environnemental tout au long de son cycle de vie.
- b) Catégorie B : Produit en cours de développement. Projet de produit, non fabriqué ou commercialisé (mais à l'étape de prototype) conçu selon des considérations environnementales visant à minimiser son impact environnemental tout au long de son cycle de vie.
- c) Catégorie C : Stratégie. Initiative, politique, procédure ou système, implanté ou mis en œuvre en Catalogne, qui intègre l'utilisation ou la promotion de produits conçus selon des considérations environnementales pendant la phase de développement visant à minimiser son impact environnemental tout au long de son cycle de vie.
- d) Catégorie D : Produit Jeune concepteur. Produit, produit en cours de développement ou stratégie développés par des étudiants ou jeunes diplômés, selon des considérations environnementales pendant la phase de développement visant à minimiser son impact environnemental tout au long de son cycle de vie.
- e) Catégorie E : Conception euro-méditerranéenne. Produit, produit en cours de développement ou stratégie développés dans les pays euro-méditerranéens, selon des considérations environnementales pendant la phase de développement visant à minimiser son impact environnemental tout au long de son cycle de vie.

Pour ce concours, on appelle produit, tout produit physique ou service.

Article 2

Candidatures

Peut prétendre au prix, toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui fabrique ou distribue des produits, et ayant développé un produit ou un projet de produit, ou ayant mis en œuvre des stratégies, répondant aux critères mentionnés dans l'article 1. La portée territoriale de ces candidatures (lieu de distribution du produit, lieu de développement du projet, lieu d'implantation de la stratégie) peut être la Catalogne ou d'autres pays européens et méditerranéens, en fonction de ce que prévoient les appels de candidatures du prix.

Article 3

Appel à candidatures

3.1 Le Prix Catalogne d'Écoconception est ouvert à candidatures tous les deux ans sur décision du ministre régional en charge de l'environnement. Cette décision sera publiée au Journal officiel de la Generalitat de Catalogne.

3.2 La décision précisera les catégories ouvertes pour chaque édition (parmi les catégories prévues à l'article 1 de cet arrêté) ainsi que les aspects suivants :

- a) Critères de participation
- b) Critères d'évaluation
- c) Délai de présentation des candidatures et documentation à joindre
- d) Composition du jury
- e) Montant de la dotation du prix pour chaque catégorie, le cas échéant, et son inscription au budget

3.3 Les candidatures sont à déposer sur support électronique par le biais du formulaire de participation standard spécifique à chaque catégorie. Ce formulaire sera disponible sur le site Internet de la Generalitat de Catalogne.

Article 4

Dotation

4.1 Le Prix Catalogne d'Écoconception donne lieu à la remise d'un trophée et d'un diplôme pour chaque catégorie. Par ailleurs, chaque appel à candidatures précisera si le prix est également doté d'une somme d'argent et d'actions d'accompagnement pour la promotion du produit ou du projet récompensé.

4.2 Si deux candidatures ou plus sont récompensées dans une même catégorie, la dotation financière du prix sera divisée à parts égales.

4.3 Des mentions honorifiques peuvent être attribués à des projets ou à des initiatives n'ayant pas remporté le prix mais que le jury considère mériter une mention spéciale.

Article 5

Jury

5.1 Les candidatures du Prix Catalogne d'Écoconception seront évaluées par un jury constitué à cet effet.

5.2 Chaque appel à candidatures correspondra à un jury unique qui évaluera l'ensemble des catégories de cette édition. Le jury comptera au moins trois membres. La composition et la présidence de chaque jury seront précisées dans le document officiel de l'appel à candidatures. Les membres sont choisis parmi les organismes et les personnes connaissant parfaitement l'objet du prix, mais aussi le personnel du Département en charge de l'environnement.

5.3 La candidature lauréate devra recevoir au minimum, la majorité simple des votes favorables des membres du jury. Ce dernier peut également décider à la majorité simple de ne pas attribuer le prix.

Article 6

Secrétariat technique et organisation

6.1 Le Secrétariat technique est l'organe de gestion du prix en charge de la gestion administrative et logistique.

6.2 Le Secrétariat technique est assuré par l'Agence des déchets de Catalogne.

6.3 Les compétences du Secrétariat technique sont :

- a) Garantir la bonne diffusion de l'appel à candidatures du prix et son attribution
- b) Gérer les dossiers de candidatures
- c) Organiser les réunions du jury
- d) Apporter un soutien logistique aux réunions du jury et rédiger les comptes-rendus
- e) Se charger de la remise du prix et de la communication avec les lauréats

6.4 Le Secrétariat technique recevra le soutien de la Direction générale de la Qualité environnementale, ainsi que des services du Département en charge de l'environnement qui, du fait de la transversalité de ces prix, peuvent apporter leur soutien.

Article 7

Attribution

7.1 Le ministre régional en charge de l'environnement prononcera une décision d'attribution du prix pour les catégories ouvertes. La décision sera communiquée aux personnes intéressées et publiée au Journal officiel de la Generalitat de Catalogne.

7.2 Le Prix Catalogne d'Écoconception sera remis lors d'une cérémonie.

Barcelone, le 6 juin 2014

Santi Vila i Vicente

Ministre régional du Territoire et du Développement durable

(14.168.066)